

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 146 (2001)
Heft: 3

Artikel: SFC III : les impressions d'un milicien romand
Autor: Juillard, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346115>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SFC III: les impressions d'un milicien romand

J'ai participé au SFC III du 23 au 27 octobre 2000, à Lucerne, dans un bâtiment magnifiquement rénové. Nous étions une cinquantaine de majors, de lieutenants colonels et de colonels de toute la Suisse. La plupart de mes camarades étaient soit des officiers d'état-major général, soit des instructeurs, voire les deux à la fois. Quant à la répartition linguistique, nous n'étions que trois Romands dont un parfaitement bilingue; je ne voudrais pas oublier quelques collègues tessinois!

■ Lt-col Charles Juillard¹

Depuis le 1^{er} janvier 2000, le SFC III ne dure plus qu'une semaine, au lieu de trois auparavant. Est-ce suffisant? Probablement pas pour ceux qui auront une fonction de conduite à assumer. Mais pour les EMG qui resteront dans un état-major, les instructeurs en contact permanent avec la vie militaire ou les miliciens qui seront mis au rencard avec Armée XXI, sans compter pour ces derniers la pression de l'économie, il m'apparaît qu'une semaine suffit pour les éveiller aux problèmes que peut rencontrer un futur commandant de régiment. Sans doute sera-t-il nécessaire pour celui qui sera appelé à assumer un commandement de parfaire sa formation.

Au fil des jours

Le programme était chargé car condensé, mais il était très intéressant. En effet, après une introduction sur les attentes d'un commandant de division vis-à-vis de ses subordonnés (commandants de régiment) par le commandant du cours, le

divisionnaire Jean-Pierre Badet, omniprésent durant la semaine, cinq commandants de Grandes Unités sont venus exprimer leur point de vue; les avis sont clairs, même s'ils divergent parfois, sur des points certes mineurs.

Le Service de renseignement de l'armée nous a exposé la situation internationale: pas aussi stable que l'on veut bien le dire. Puis il nous a dressé un bref rappel des grandes lignes du RAPOLSEC 2000. Enfin, nous nous sommes retrouvés en groupes pour réfléchir et débattre de certains problèmes que nous aurions à traiter les jours suivants.

Le lendemain, nous avons abordé un sujet nouveau de la Conduite tactique 95, l'engagement opératif de sûreté. Après un rappel théorique des principes et des règlements, nous avons joué un exercice qui nous a fait réfléchir à des formes possibles d'engagement de formations ad hoc (*Task Force*) en Suisse et à l'étranger, dans un pays ami et consentant. Une remarque s'impose d'emblée: comme nous avons de la peine à sortir des schémas traditionnels! C'était

une excellente idée de nous avoir sensibilisés à ces nouvelles notions, dans un cadre militaire mais selon des méthodes civiles! Les difficultés que nous avons eues à entrer dans l'exercice sont probablement à chercher dans un aspect quelque peu «surréaliste» de l'avis-même du représentant du pays ami...

Le troisième jour était consacré au *leadership*, au *management* et à la conduite. Le sujet a été lancé par le brigadier Knutti qui a commandé la *Task Force* de l'opération «ALBA». La journée ne pouvait mieux débiter, tant l'orateur a su captiver notre attention en nous relatant son action en Albanie et l'influence très marquée (*leadership*) que le chef a dû prendre sur ses subordonnés, en particulier dans les moments difficiles.

Puis nous avons réfléchi à l'importance de l'esprit de corps, aux valeurs et aux traditions dans une institution comme l'armée: *leadership*, *management*, conduite par le commandant de régiment dans ce contexte. Il en est ressorti que les périodes troublées que nous traversons exigent des chefs

¹ Commandant remplaçant du rgt ter 19.

davantage d'efforts de conduite par la conviction, l'exemple et l'information....

«Vaste programme», a dit un jour un grand général français devenu président de la République, programme souvent difficile à réaliser quand on exige des chefs de transmettre des informations qu'ils n'ont pas, par exemple sur Armée XXI... L'esprit de corps a clos la soirée, renforcé qu'il a été autour d'une fondue fort appréciée de tous.

Planification ou fantasmes ?

Jeudi fut le jour des exposés: tous les Offices fédéraux y sont passés, chacun avec ses projets, ses besoins: il serait plus indiqué de parler de fantasmes, pour certains d'entre eux du moins! Si les Forces aériennes semblent tenir une planification à long terme, il en va différemment des Forces terrestres. En effet, il est facile de reconnaître la logique réfléchie des aviateurs. Mais pour les responsables des troupes blindées et de l'infanterie, l'impression dominante ressemble fort à des caprices d'enfants qui feuilletent des catalogues à la veille de Noël.

Nos officiers généraux seraient bien avisés de freiner les ardeurs prospectives de ces responsables qui jonglent avec des millions, alors que le souverain réclame des économies... Ne serait-il pas temps de consacrer les moyens à disposition pour couvrir les besoins essentiels de l'Armée XXI? Après, il sera assez tôt de planifier, à moyen et long terme, les besoins en

renouvellement ou en investissements nouveaux.

Le reste de la journée a été consacré à la révision bienvenue des principes d'engagement de l'infanterie et du travail en état-major: c'est de plus en plus nécessaire en regard du rythme des services. Il serait judicieux d'accentuer l'aspect «travail en état-major», afin de nous faire profiter des dernières nouveautés en la matière, que nous pourrions introduire dans nos états-majors respectifs, nous permettant ainsi de rester en phase avec nos jeunes camarades.

En ce qui concerne le manque de cadres à certaines fonctions, permettez-moi de poursuivre la réflexion et de suggérer que des passerelles soient aménagées avec les hautes écoles et l'économie, afin que la formation professionnelle puisse intégrer dans son cursus la formation pratique acquise au service militaire, par exemple pour les médecins, les pharmaciens, les infirmiers, voire la maturité professionnelle commerciale pour les ordonnances de bureau.

«Causerie au coin du feu»...

La «causerie au coin du feu», au cours de laquelle nous avons discuté très librement avec le commandant du cours, a été bien appréciée: c'est l'occasion pour nos généraux de prendre le pouls des cadres de milice en particulier et, pour les cadres, de mieux connaître la «pensée profonde» de leur chef. A ce sujet, le divisionnaire

re Badet ne pratique pas la langue de bois et je l'en félicite. Il nous a aussi fait part de l'une ou l'autre appréciation sur sa vision du monde qui tranche singulièrement avec la Suisse officielle: je ne cache pas mon étonnement mais aussi mon adhésion aux propos tenus notamment en ce qui concerne les déséquilibres Nord-Sud (il comprendra...).

Vendredi matin: le divisionnaire Badet, expert en la matière, nous a fait découvrir ou redécouvrir la brigade blindée, le fer de lance de notre armée. Même si la situation géostratégique rend peu vraisemblable son engagement à court ou moyen terme, même si les officiers provenant de cette arme sont peu nombreux, il est normal qu'une école destinée à former des futurs colonels mette un accent particulier sur un groupement de combat moderne correspondant aux moyens traditionnels des armées modernes.

Le dernier podium de l'après-midi réunissait quatre conseillers nationaux autour du thème de l'armée, des grandes lignes de la nouvelle loi sur l'armée et des référendums lancés contre elle. Il s'agit de MM. T. Eberhard (PDC), B. Banga (PS), H. Fehr (UDC, ASIN) et U. Siegrist (UDC, président de la Société suisse des officiers). Le débat a mis une nouvelle fois en lumière les incohérences et le dogmatisme de l'ASIN qui défend – entre autres – la neutralité comme un but en soi et non un moyen d'assurer notre indépendance. Dommage que les Romands ait été absents du débat...

En résumé et pour conclure, nous avons passé une semaine intense et très intéressante au SFC III. Il est temps cependant que les responsables politiques décident des contours de l'Armée XXI et des incidences pour l'instruction et les formations. En effet, à quoi sert-il de former des cadres qui n'exerceront aucun commandement?

Quant aux nouvelles missions de l'armée, en particulier son engagement à l'étranger, il faut d'ores et déjà préparer l'opinion publique à ces formes d'engagement, sans quoi il sera difficile de les conduire le moment venu.

Voilà en quelques lignes les réflexions d'un milicien ro-

mand, connu pour son franc parler, critique mais toujours fidèle à l'institution.

Encore merci au divisionnaire Badet pour son travail et félicitations pour sa vision du futur et du monde qui nous entoure.

C. J.

Déclaration du conseiller fédéral Samuel Schmid, chef du DDPS

(...) Les référendums sur la révision partielle anticipée de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) a abouti. Dans une première étape, le Conseil fédéral va fixer définitivement la date de la votation, envisagée pour le 10 juin prochain. La discussion publique sur un projet concret soumis à votation peut ainsi débiter. Il s'agit d'une formation de volonté démocratique sur les questions de savoir:

- si nous obtenons, par exemple, de plus nombreuses et de meilleures possibilités de réaliser des exercices pratiques à l'étranger avec nos Forces aériennes et nos troupes blindées;
- si nous voulons renforcer, à notre avantage et avec nos partenaires les plus proches, notre coopération dans le domaine de l'instruction militaire, coopération qui a déjà largement fait ses preuves;
- si nous voulons armer nos troupes en fonction de leur mission et en vue de leur propre protection lors d'engagements volontaires à l'étranger.

C'est en particulier sur la question de l'armement que je souhaite, pour la discussion publique, préciser certains éléments de base:

- Nous restons un Etat indépendant avec une neutralité armée.
- Les domaines d'intérêt de notre pays concernant notre sécurité sont plus vastes aujourd'hui que par le passé, alors que les distances géographiques ont perdu de l'importance.
- Nous avons besoin de la révision partielle anticipée de la LAAM, parce que nous voulons pouvoir former le mieux possible nos soldats qui s'engagent volontairement dans des opérations internationales de maintien de la paix, que nous voulons pouvoir les équiper le mieux possible, en fonction de la mission qu'ils accomplissent et que nous voulons, si nécessaire, pouvoir les armer.
- Nous avons besoin de cette révision de la loi parce que l'engagement volontaire de nos soldats à l'étranger contribue à la stabilisation de régions en crise. Je tiens à rappeler ici que la Suisse fait partie des plus importants bénéficiaires de la stabilisation de la situation en Bosnie et au Kosovo. Des dizaines de milliers de réfugiés, qui ont séjourné temporairement en Suisse, ont pu retourner dans leur pays. Cela n'aurait pas été possible sans l'intervention militaire de la communauté des Etats.
- Notre armée actuelle, et bien plus encore l'armée XXI, profitent des expériences réalisées lors d'engagements volontaires à l'étranger et du renforcement de la coopération en matière d'instruction avec les armées de nos partenaires les plus proches.
- Les connaissances et le savoir-faire de notre armée de milice sont très demandés lors d'engagements volontaires à l'étranger. Dans le cadre d'opérations internationales, il existe des tâches que la Suisse peut assumer, contribuant ainsi à renforcer et compléter de manière très utile les efforts en faveur de la paix. Nous démontrons ainsi notre solidarité active et participons au renforcement de la paix, de la stabilité et de la sécurité en Europe.

De plus, les engagements volontaires à l'étranger sont une expression de notre politique active de neutralité, en vigueur depuis plus de dix ans. Notre neutralité active et armée, tout comme notre solidarité, sont parfaitement comprises au niveau international et servent les intérêts de la Suisse.